

Éoliennes de la baie de Saint-Brieuc : à présent c'est un agriculteur qui se bat en justice

écrit par Jules Ferry | 11 novembre 2021





Ludovic André, devant son exploitation, le long du chemin où doivent être enfouis les deux fourreaux de câbles de 225 000 volts à moins de 6 mètres de ses vaches, sur son chemin privé faussement présenté comme public.

Les Éoliennes de la baie de Saint-Brieuc sont nuisibles pour la nature, les habitants et les activités traditionnelles : l'avalanche de plaintes continue.

Après une plainte des pêcheurs pour violation de la charte de l'environnement et une autre pour recel de favoritisme, c'est maintenant un agriculteur, appuyé par une association, qui saisit la justice pour « faux et usage de faux ».

Ils estiment qu'une enquête publique aurait pu être faussée :

La filiale d'EDF chargée du raccordement du parc offshore au réseau électrique a fait disparaître son exploitation du

plan parcellaire du cadastre pour l'enquête publique !



Le **projet de construction d'un parc de 62 éoliennes géantes dans la baie de Saint-Brieuc** (Côtes d'Armor) continue de susciter une véritable avalanche de plaintes devant la justice. Et cette fois, ce n'est plus en mer mais sur terre que la confrontation judiciaire va se mener.

L' enquête publique a effacé sa ferme du plan cadastral !



Sur le plan, il y a des bâtiments, la maison, mais ne figure pas l'exploitation. Nous sommes dans un faux en écriture publique dans une enquête tronquée. C'est grave qu'une administration d'Etat se livre à de telles méthodes. Tout ça pour faire passer le projet. Je le dénonce.

Épaulé par une association de défense de l'environnement, [Gardez les caps](#), en pointe dans le combat contre le projet depuis plus de dix ans, un agriculteur, Ludovic André, vient de déposer une plainte contre X auprès du procureur de la République de Saint-Brieuc pour « faux et usage de faux » : il fait grief à la société Réseau de

transport d'électricité (RTE), la filiale d'EDF chargée du raccordement du parc *offshore* au réseau électrique, d'avoir fait disparaître son exploitation du plan parcellaire du cadastre, ce qui pourrait avoir pour effet de fausser les conclusions de l'enquête publique.

Ludovic André, éleveur laitier, ne cache pas son émotion :



Les vaches sont très sensibles au courant électrique. Cela peut provoquer un stress et faire monter les leucocytes dans le lait. Et si ce lait dépasse une certaine norme, il ne peut plus être collecté. Cela veut dire des revenus en moins et la crainte d'une fermeture de mon exploitation.

Ludovic André, éleveur laitier à Erquy

« Je me suis installé à Erquy en avril 2013 suite à une reconversion professionnelle, raconte-t-il. **Le métier que j'exerce aujourd'hui, c'est mon rêve de gosse.** »

J'ai façonné cette exploitation à mon image, en la faisant évoluer, année après année, jusqu'à démarrer ma conversion en agriculture biologique.

Prendre soin de la biodiversité et de son environnement, cela a du sens.

*Ce qu'a fait RTE, ici, après avoir longtemps échangé avec eux pour trouver une alternative, c'est **nier mon existence et tout le travail que j'ai effectué.***

*Mais c'est ici à l'image de ce qui se passe en baie de Saint-Brieuc avec le parc éolien offshore où **l'État nie l'existence de cette biodiversité exceptionnelle.** »*

Cette histoire, c'est donc un peu celle de David contre Goliath : un modeste agriculteur vient défier en justice la multinationale espagnole Iberdrola, opérateur du projet de parc éolien, ou plus précisément RTE, le groupe public qui a été enrôlé pour lui rendre service.

Cette confrontation judiciaire vient se cumuler à toutes les autres. Possible violation de la charte de l'environnement ; possible recel de favoritisme lors de l'appel d'offres initial ; possible abus d'autorité ; et maintenant possible faux et usage de faux à l'occasion d'une enquête publique : ce chantier des éoliennes de la baie de Saint-Brieuc sent décidément le soufre...

[Source](#)

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/saint-brieuc/parc-eolien-en-baie-de-saint-brieuc-nouveau-bras-de-fer-a-terre-contre-le-raccordement-electrique-du-chantier-2300926.amp>